

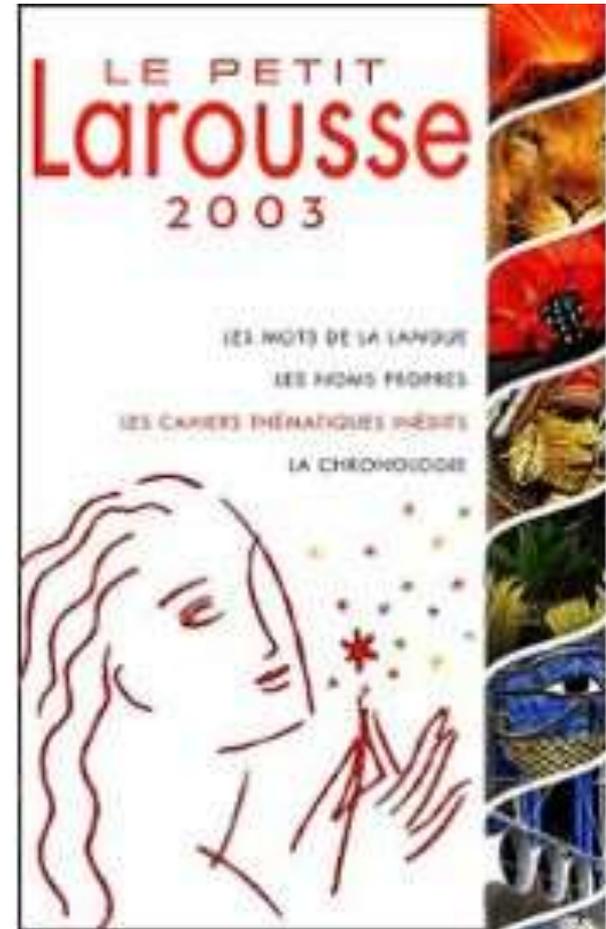


Atelier Généalogique

Réunion du 17/09/2016

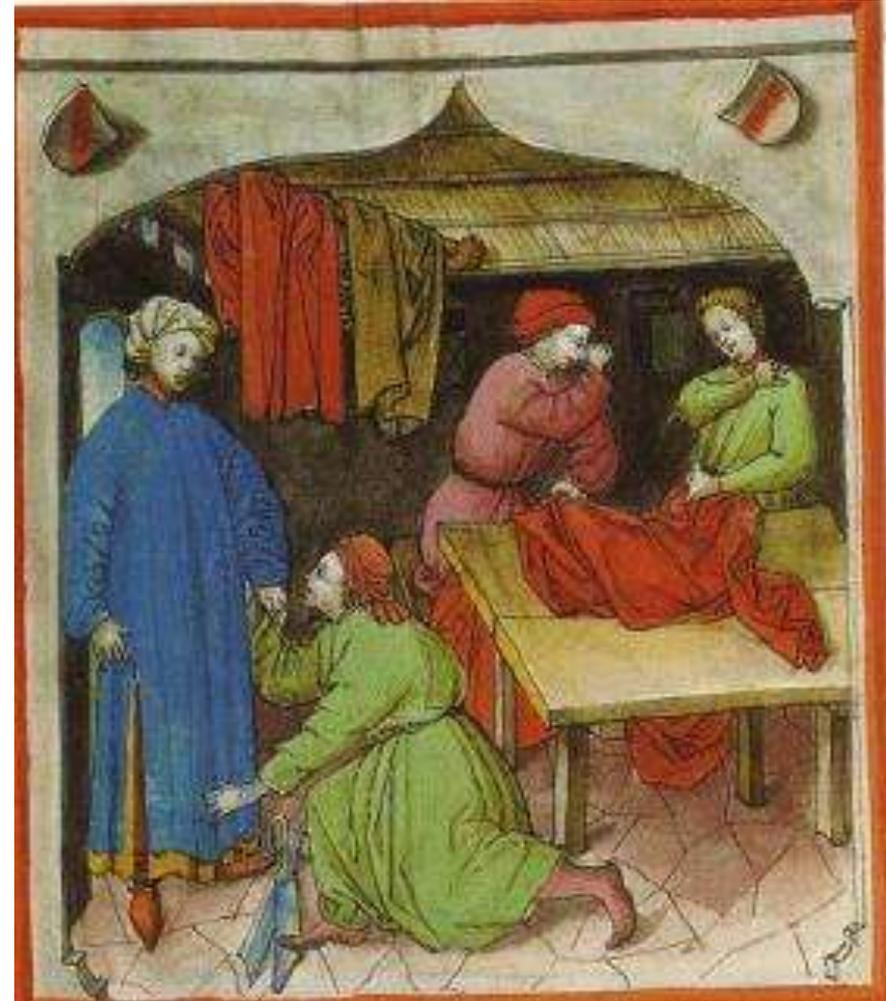
Vieux métier :
le tailleur d'habits

Le tailleur d'habits est un artisan, dans le métier du vêtement, qui taille, coud, fabrique et vend des habits.



On apprend dans l'ouvrage de M. de Garsault publié en 1769 « *Art du Tailleur contenant le tailleur d'habits d'hommes ; les culottes de Peau ; le Tailleur de corps de Femme & Enfants ; la couturière ; la Marchande de Modes* »

Que, au Moyen Age, « les Ouvriers qui faisoient l'habillement se nommoient **Tailleurs de Robes** ».



Cette appellation est donnée par Philippe IV le Bel, qui accorde des statuts à cette corporation en 1293.



La mode évolue.

La robe cède le pas au pourpoint (sorte de veste).

Les statuts changent en 1323, sous Charles IV le bel.

Les artisans sont désignés désormais comme **Maîtres Tailleurs Pourpointiers**.

Ils ne s'occupent que de vêtir le corps, du cou à la ceinture.



Pour ce qui est du corps, de la ceinture jusqu'en bas, c'est en 1346, sous Philippe VI de Valois, que les ouvriers auront statuts de **Maître Chaussetiers**.



Ce n'est qu'en 1588,
sous le règne d'Henri III,
qu'apparaît la
« dénomination de
Maître Tailleurs
d'Habits ».

Cette corporation a
pouvoir de faire « tous
les vêtements d'homme
et de femme sans
aucune exception ».



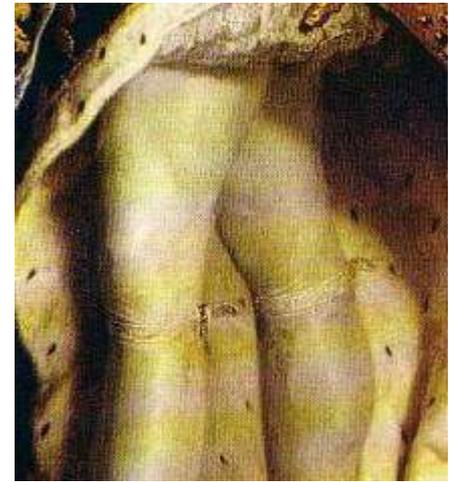
L'habit est un vêtement extérieur, couvrant le buste et descendant en-dessous de la ceinture, plus ou moins bas en fonction du rang social de la personne.

Le pourpoint est une sorte de veste, qui peut quelquefois être sans manche, et qui s'arrête au niveau de la ceinture.



Les tailleurs ne fabriquent pas les souliers, les bas, les chapeaux ni les perruques.

Mais pour compléter son travail, il pouvait les fournir à ses clients, après les avoir achetés chez les marchands spéciaux.



En effet, les tailleurs entreprennent la toilette complète de leurs clients qui tenaient à avoir bon air et se laissaient habiller de la tête aux pieds par leur tailleur. C'est le seul moyen pour que toutes les pièces du vêtement soient parfaitement assorties.



A partir de 1655, sous Louis XIV, ces 2 corporations (maîtres marchands tailleurs d'habits et maîtres marchands pourpointiers) n'en forment plus qu'une.

Elles n'ont le droit de ne faire que des habits neufs ou de façon neuve.

A l'inverse, le vieil habit est vendu par le fripier.

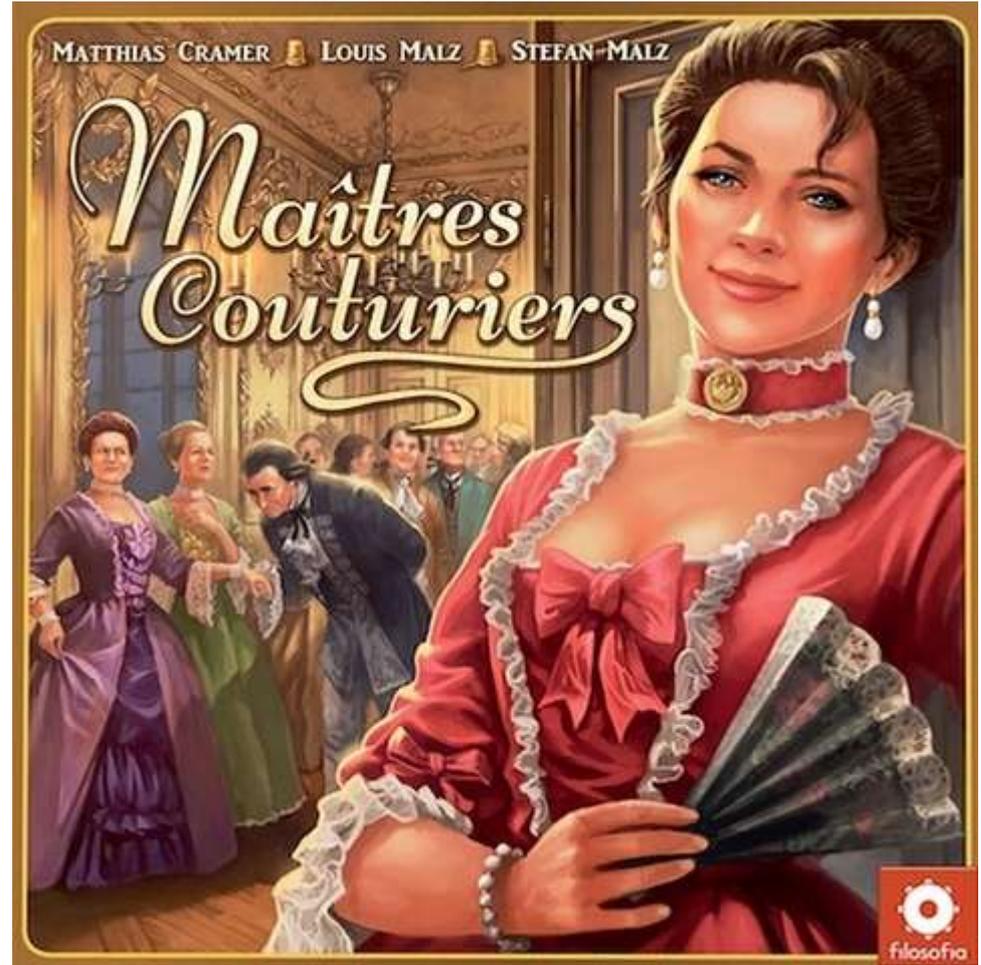


En 1675, Louis XIV juge que les femmes ont aussi le droit d'habiller leurs semblables.

Il constitue un corps de maîtrise sous le nom de « Maîtresses Couturières ».



Pour porter le titre de Maître, il fallait d'abord être confirmé compagnon au bout de trois ans d'apprentissage, puis présenter un chef d'œuvre.



1293 – Tailleurs de robes

1323 – Maîtres tailleurs pourpointiers

1346 – Maîtres chaussetiers

1588 – Maîtres tailleurs d'habits

1655 – Unification des corporations

1675 – Maîtresses couturières

Vie quotidienne

A la campagne, tandis que les hommes sont aux champs, le tailleur d'habits travaille à la ferme pour confectionner les vêtements dont le tissu est souvent acheté par le paysan.



Ayant souvent du mal à se faire payer, il y prend souvent le repas de midi. Il reçoit parfois son dû en nature (volailles, ...).

Il travaille le plus souvent avec son épouse, couturière.

En Bourbonnais, le tailleur d'habits et appelé le pique-prune.

Ce surnom lui aurait été donné car en cousant, il humectait son fil et pour avoir beaucoup de salive, il suçait le noyau d'une prune.





Avec l'apparition du prêt à porter, le métier a peu à peu disparu.

La mode

La prééminence française dans la mode date du XVIIe siècle, époque à laquelle les arts, l'architecture, la musique et la mode de la Cour de Louis XIV à Versailles sont admirés et imités par l'Europe entière.



« La mode est pour la France ce que les mines d'or du Pérou sont pour l'Espagne »

Jean-Baptiste Colbert
Ministre de Louis XIV



Origine de la haute couture

En 1770, Rose Bertin, jeune créatrice de mode, ouvre sa maison de couture à l'enseigne « Le Grand Mogol » dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.



Elle devient
ministre des
modes de la reine
Marie-Antoinette.

Elle est
l'inspiratrice de la
haute couture
française du
XVIIIe siècle.



La haute couture aujourd'hui

la « haute couture »
est une appellation
juridiquement
protégée, émanant
d'un décret de 1945



Robe Christian
Dior